

**SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE**

RAPPORT DE PRESENTATION

OBJET : ADOPTION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 (BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET OPERATIONNEL)

On rappellera tout d'abord que le budget du syndicat mixte est composé :

- d'un budget principal qui intègre les dépenses et les recettes relatives à la structure,
- d'un budget opérationnel qui comporte les opérations des programmes d'actions votés annuellement, qui ne concernent pas directement le syndicat mixte

LE BUDGET PRINCIPAL

1. FONCTIONNEMENT

1.1. RECETTES :

Les recettes attendues proviennent :

- De la participation de l'Etat pour un montant de **130 000 €**. Comme l'an dernier, le Ministère de l'environnement a augmenté la dotation de l'Etat pour chaque PNR de 30 000 €, pour le fonctionnement.
- Des cotisations des communes, à hauteur de 2,95 € par habitant (montant 2023 indexé sur l'inflation), à l'exception des communes partiellement comprises pour lesquelles la cotisation est calculée au prorata du nombre d'habitants et de la surface comprise dans le Parc. Les recettes correspondantes s'élèvent ainsi à **421 930 €**.
- Des participations aux frais de structure des Régions et du Département de l'Oise :
 - Région Hauts de France : **435 000 €**
 - Région Ile-de-France : **352 000 €**
 - Département de l'Oise : **226 230 €**Nb : La Région Ile-de-France a pris à sa charge la participation du Département du Val d'Oise. Ce dernier a voté néanmoins une subvention de 45 000 € pour deux opérations du programme d'actions.
- De la participation du SITRARIVE au fonctionnement pour un montant de **1 000 €**.
- Des fonds structurels européens au titre du programme LEADER correspondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées à l'animation du programme LEADER (années 2022,2023) et à l'évaluation du programme LEADER 2014/2022 : **77 141 €**.
- Des fonds structurels européens (FEADER) et de l'Etat pour l'animation de Natura 2000 (prise en charge d'une partie de frais salariaux) pour les années 2022 et 2023 : **27 256 €**.
- Des fonds structurels européens (FEADER) et de la Région Hauts-de-France pour l'animation du programme relatif à la forêt de Chantilly : **30 320 €**

- **1 066,76 €** du FCTVA

A ces recettes viendront s'ajouter **122 403,07 €** au titre des reprises sur subventions d'équipement reçues (quote-part des subventions transférables au compte de résultat – compte 777).

Par ailleurs, l'excédent de fonctionnement 2023 est repris au budget primitif 2024 pour un montant de **1 931 980,96 €**.

Au total les recettes attendues s'élèvent ainsi à 3 756 327,79 €.

1.2. DEPENSES :

Charges à caractère général :

Il est proposé d'inscrire au chapitre charges à caractère général **315 000 € (cf. tableau joint)**.

Charges de personnel :

Ces dépenses couvrent l'ensemble des salaires et cotisations sociales du Parc, ainsi que les gratifications de stage, il s'agit :

- Des 20 postes de la Charte
 - Directrice
 - 14 chargés de mission dont le dernier recrutement prévu en 2024
 - 5 personnes au service administratif.
- du poste d'animateur LEADER et du poste de gestionnaire LEADER à mi-temps financés à 80% par l'Europe ;
- du poste du chargé de mission forêt de Chantilly (CDD 1 ans), financé à 80% par la Région et l'Europe.

On notera qu'il est proposé de budgéter au budget opérationnel le renouvellement pour 2 ans du poste de chargé de mission filière bois financé sur l'enveloppe restante du COTTRI.

Enfin, sont budgétés :

- 1000 heures de vacation prévues en 2024 ;
- 4 stagiaires Bac +5 ;
- Les indemnités du service civique jusqu'en avril
- La cotisation au Centre départemental de gestion et les dépenses de médecine du travail

Les charges de personnel s'élèvent à **1 420 000 € (cf. tableau joint)**.

Autres charges de gestion courante :

Il est aussi prévu dans le budget un chapitre « Autres charges de gestion courante ».

Ce chapitre comprend :

- les redevances de licences, brevets, logiciels, en augmentation croissante ;
- les frais de mission des élus ;
- les indemnités du Président et les charges sociales afférentes.

Pour rappel, le montant des indemnités du Président a été calculé selon la grille légale du décret relatif aux indemnités perçues pour l'exercice des fonctions de Président et de Vice-président des Parcs naturels régionaux.

Le montant de ce chapitre s'élève à **30 000 €**.

Charges financières :

Il n'est pas proposé d'ouvrir une ligne de trésorerie, compte tenu de la trésorerie actuelle du Parc.

Dotations aux amortissements :

307 527,59 € sont affectés aux dotations aux amortissements.

Autres dépenses :

313 963,58 € sont inscrits en charges exceptionnelles (subvention au budget opérationnel) pour équilibrer la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget opérationnel. Le déficit de la section de fonctionnement du budget opérationnel est lié aux dotations aux amortissements cumulées qui sont supérieures au cumul des reprises sur subvention. Or ce déficit se répercute sur le résultat du compte administratif qui est reporté.

Il en est de même pour la section d'investissement du budget opérationnel, les opérations d'ordre sont supérieures en dépenses qu'en recettes. D'où la nécessité d'inscrire des dépenses supplémentaires pour équilibrer les deux sections.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement prévisionnelles du budget principal s'élève à 2 386 491,17 €.

2. INVESTISSEMENT

2.1. DEPENSES :

Les crédits inscrits correspondent aux opérations des programmes d'actions 2020, 2021, 2022, 2023 inscrites en investissement, encore en cours à ce jour. A cela sont ajoutés les crédits de paiement des autorisations de programme des opérations 2024. Ces dépenses s'élèvent à **190 004 € (cf. tableau)**. Pour équilibrer cette section d'investissement, il est inscrit des dépenses supplémentaires à hauteur de 15 000 € au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles » et 76 090,87 € au chapitre 21 « Immobilisations corporelles ».

Il convient en outre de prévoir les amortissements des immobilisations pour un montant de **122 403,07 €**.

Les dépenses d'investissement du budget principal sont ainsi estimées à 403 497,94 €.

2.2. RECETTES :

Figurent en section d'investissement du budget principal, les opérations qui affectent le patrimoine de la structure.

Les recettes de la section d'investissement du budget principal sont :

- Le versement des subventions attribuées par les partenaires pour la réalisation des opérations des programmes 2020, 2021, 2022, 2023 qui n'ont pas été versées et devraient l'être en 2024 ainsi que les subventions sollicitées pour la réalisation des opérations du programme d'actions 2024. Ces recettes se montent à **274 753 €** ;
- Le FCTVA pour **6 341,87 €** ;
- L'excédent reporté de 2022 : **499 040,51 €** ;
- Les reprises sur subventions pour un montant de **307 527,59 €**.

Les recettes d'investissement prévisionnelles du budget principal se montent à 1 087 662,97 €.

Equilibre général du budget principal 2024

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2023 (R002)		1 931 980,96 €
Exercice 2024	1 765 000,00 €	
Dotations, participations, subventions,		1 700 943,76 €
Produits des services (<i>versement SITRARIVE</i>)		1 000,00 €
Charges exceptionnelles (<i>versement au budget opérationnel</i>)	313 963,58 €	
Opérations d'ordre (042/777)	307 527,59 €	122 403,07 €
Total	2 386 491,17 €	3 756 327,79 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2022		499 040,51€
Actions 2020,2021,2022,2023	161 124,00 €	250 712,00 €
Exercice 2024	119 970,87 €	24 041,00 €
FCTVA		6 341,87 €
Opérations d'ordre (040)	122 403,07 €	307 527,59 €
Total	403 497,94 €	1 087 662,97 €

Nb : Conformément aux articles L.1612-6 et L.1612-7 du CGCT, la section de fonctionnement du budget principal est votée en suréquilibre dans la mesure où les excédents reportés sont repris au budget primitif. De même, la section d'investissement est votée en suréquilibre après inscription des opérations d'ordre et des excédents reportés de 2023.

LE BUDGET OPERATIONNEL

Ce budget regroupe les opérations des programmes d'actions du Parc.

1. FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES :

Figurent en dépenses de fonctionnement du budget opérationnel :

- **Les actions des programmes d'actions 2020, 2021, 2022, 2023 relevant de la section de fonctionnement**, qui ont fait l'objet d'un accord de financement mais qui n'ont pas été complètement réalisées et qui sont donc reportées en 2024 tant au niveau des dépenses que des recettes. Pour certaines de ces opérations, seuls les crédits de paiement seront inscrits.
- **Les actions en totalité ou les crédits de paiement du programme d'actions 2024**

A ces opérations viennent s'ajouter :

- Les actions liées à Natura 2000 : 24 486 € pour l'année 2023 et 39 816 € pour 2024 ;
- Les actions du COTTRI pour un montant de 56 000 € dont le salaire et charges du chargé de mission filière bois
- Le programme FEADER forêt de Chantilly pour un montant de 271 749 €

L'ensemble de ces dépenses liées à ces programmes et actions se monte à **2 213 933 € (cf. tableau)**.

On ajoutera également les dépenses suivantes :

- **Le déficit reporté de 2023 : 592 626,20 € ;**
- **Les dotations aux amortissements :** Il est nécessaire d'affecter **522 035,86 €** aux dotations aux amortissements.
- **Un virement de 8 174,51 €** pour équilibrer la section d'investissement.

1.2. RECETTES :

Figurent en recettes de la section de fonctionnement du budget opérationnel :

- Les subventions restant à percevoir sur des programmes d'actions 2020, 2021, 2022 et 2023 ;
- Les subventions Natura 2000 (année 2022 et année 2023) ;
- Les subventions sollicitées des Régions et Départements, participations des communes et autres partenaires pour les opérations 2024 ;
- Les recettes du Programme LEADER
 - pour la préparation du dossier de candidature du programme LEADER 2023/2027 ;

- pour l'étude sur les lieux multi-services dans le cadre d'un projet de coopération LEADER avec le Pays du Cambrésis ;

Les recettes de la Région et du FEADER pour le programme de la forêt de Chantilly.

Le tableau ci-joint donne le détail précis, opération par opération, des recettes attendues qui se montent à **2 744 077 €**.

A cela s'ajoutent :

- **278 728,99 €** au titre des reprises sur subventions d'équipement reçues
- **La subvention exceptionnelle du budget principal d'un montant de 313 963,58 €** pour équilibrer la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget opérationnel.

L'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement du budget opérationnel sont estimées à 3 336 769,57 €.

2. INVESTISSEMENT

2.1. DEPENSES :

Figurent en dépenses de la section d'investissement du budget opérationnel :

- les montants des opérations d'investissement (ou des crédits de paiement) des programmes 2020, 2021, 2022, 2023 ainsi que les opérations ou crédits de paiement du programme 2024. L'ensemble de ces programmes d'actions se montent à **544 253 € (cf. tableau) ;**
- Le déficit reporté de 2022 : **195 326,19 € ;**
- Les amortissements des immobilisations pour un montant de **278 728,99 €.**

Les dépenses prévisionnelles d'investissement du budget opérationnel s'élèvent à 1 018 308,18 €

2.2. RECETTES :

Figurent en recettes de la section d'investissement du budget opérationnel :

- Les recettes non perçues des Régions, du Département de l'Oise et des communes des programmes d'actions 2020, 2021 et 2022 correspondant aux opérations d'investissement ainsi que les opérations du programme 2024. L'ensemble de ces recettes attendues se montent à **694 389 € (cf. tableau) ;**
- Le FCTVA pour **37 015,68 € ;**
- Les reprises sur subventions reçues pour un montant de **522 035,86 € ;**
- Le virement de la section de fonctionnement : **8 174,51 €.**

L'ensemble des recettes d'investissement du budget opérationnel sont estimées à 1 261 615,05 €.

Equilibre général du budget opérationnel:

Section de fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2023	592 626,20 €	
Actions 2020, 2021, 2022 et 2023	1 427 772 €	2 018 891, 00 €
Actions 2024	786 161,00€	725 186,00 €
Virement à la section d'investissement	8 174,51 €	
Produits exceptionnels (<i>subvention du budget principal</i>)		313 963,58 €
Opérations d'ordre (042)	522 035,86 €	278 728,99 €
Total	3 336 769,57 €	3 336 769,57 €

Section d'investissement

	DEPENSES	RECETTES
Reports 2022	195 326,19 €	
Actions 2020, 2021, 2022,2023	345 039,00 €	506 659,00 €
Actions 2024	199 214,00 €	187 730,00 €
FCTVA		37 015,68 €
Virement de la section de fonctionnement		8 174,51 €
Opérations d'ordre (040)	278 728,99 €	522 035,86 €
Total	1 018 308,18 €	1 261 615,05 €

Nb : la section d'investissement est votée en suréquilibre après inscription des opérations d'ordre et des excédents reportés de 2023.

Je vous invite à en débattre.